

Procès-verbal de la séance du
Conseil municipal
du lundi 16 mars 2026
(no 07)

LÉGISLATURE 2025-2030

Sont présent-es :

Membres du Conseil administratif

Monsieur	Serge BROQUARD	<i>Maire</i>
Monsieur	Edgar CARDOSO INACIO	<i>Conseiller administratif</i>
Monsieur	Gilles MARTI	<i>Administrateur délégué</i>

Bureau du Conseil

Monsieur	Jean-Pierre RENGGLI	<i>Président</i>
Madame	Caroline RADICE	<i>Secrétaire</i>

Membres du Conseil municipal

Madame	Patricia BROQUARD
Madame	Marie-France DEMONT
Monsieur	Jean-Paul GAILLARD
Madame	Sofia KHETIB GRUNDY
Monsieur	John KÖHL
Monsieur	Snoussi LADDI
Monsieur	Emmanuel ROSSI
Monsieur	Jérôme SOMOLINOS
Monsieur	Joseph-Marie THORENS

Administration communale

Madame	Martine GREMION ENGELER	<i>Procès-verbaliste</i>
--------	-------------------------	--------------------------

Est excusé :

Monsieur	Thomas LÄSER	<i>Vice-président</i>
----------	--------------	-----------------------

Public : 2

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2026
2. Remaniement foncier des parcelles 2653 et 2629 - constitution de servitudes en vue de la constitution de trois droits de superficie en faveur de trois coopératives et adaptation de la rente des DDP (délibération)
3. Ouverture d'un crédit de 850'000 F destiné à la réalisation de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées sur la parcelle N° 2653 (délibération)
4. Modifications du règlement du cimetière (délibération)
5. Modifications du règlement du Parc des logements (délibération)
6. Communication du bureau du Conseil municipal
7. Communication du Conseil administratif
8. Rapports des commissions
9. Propositions individuelles et questions

M. le Président souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 20 h. Il excuse l'absence de M. Läser.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2026

Les personnes présentes à la séance du 2 février approuvent à l'unanimité le procès-verbal, avec remerciements à son autrice.

2. Remaniement foncier des parcelles 2653 et 2629 - constitution de servitudes en vue de la constitution de trois droits de superficie en faveur de trois coopératives et adaptation de la rente des DDP (délibération)

M. le Président passe la parole à M. Marti qui souhaite introduire le sujet au nom du Conseil administratif.

M. Marti rappelle que le Conseil municipal avait été informé que le Conseil Administratif (CA) de Presinge avait déposé auprès du Tribunal administratif de première instance (TAPI) un recours contre le permis de construire délivré le 19 janvier 2026. Les habitants de Presinge, par le biais du site internet, et les coopératives en ont été informés également.

Il ne visait en rien le permis de construire, car les plans et le projet correspondent bien à l'ensemble de ce qui avait été discuté, négocié et formalisé.

Le seul et unique motif de l'opposition est le respect de la délibération du 13 juin 2016 qui établissait une rente de DDP annuelle de Fr. 315'000.-/an. Comme indiqué, l'Office Cantonal du Logement et de la Planification Foncière (OCLPF) avait décidé, en vertu de ses pratiques administratives, de réduire le montant à la valeur de l'achat du terrain pris en compte dans le plan financier des coopératives.

Le CA a sollicité et obtenu un rendez-vous avec l'OCLPF. Il a argumenté sur le fait que la commune n'est pas un promoteur immobilier et que le terrain n'avait pas été acheté, mais avait fait l'objet d'un échange, avec paiement d'une soulte et ceci avant le changement de zone. De plus, une diminution de la rente aurait impliqué automatiquement une diminution de la valeur du terrain tel que porté au bilan avec une charge de plus de Fr. 900'000.- qui aurait dû être inscrite dans les comptes de cette année.

L'office du logement a accepté que la rente des DDP soit remise au montant de Fr. 315'000.-, comme décidé par le Conseil Municipal et, entretemps, les coopératives ont déposé un nouveau plan financier.

Le CA a décidé que, dès réception d'un courrier de l'OCLPF confirmant que le nouveau plan financier était validé, le recours sera retiré.

Il est à noter qu'il s'agit du seul recours déposé, de sorte que dès son retrait, il sera possible de signer les actes notariés et le chantier pourra s'ouvrir cet été.

M. le Maire précise que les coopératives ont déposé un complément à leur demande qui ne doit pas passer par tous les services de l'Etat. Par conséquent, seul le délai légal de recours de 30 jours retardera le dossier après son autorisation.

M. Thorens s'enquiert de la modulation du montant de la rente dont il a été question lors de la présentation du projet par les coopératives. **M. le Maire** explique qu'il est convenu dans les actes notariés que si les coopératives rencontraient des difficultés financières, des reports de paiement seraient possibles, mais pas leur diminution. Il ajoute que les rentes commenceront à être versées à la commune à partir de l'entrée moyenne des locataires (selon la pratique usuelle).

M. le Président fait la lecture de la délibération.

M. Marti fait remarquer que le texte du projet de délibération a été rédigé pendant le processus de discussion avec l'OCLPF et qu'il devrait être modifié sur quelques points :

- Le titre ne doit plus mentionner l'adaptation de la rente des DDP, puisque le montant initial est maintenu.
- Dans les attendus, la commission de l'aménagement du territoire et projets de développement a donné un préavis favorable en plus d'avoir été informée les 4 et 17 février 2026. Ce que confirme le président de ladite commission, **M. Köhl**.
- Dans la décision, le point 4 doit être supprimé.

M. le Président met ainsi au vote la délibération avec les modifications citées.

Délibération N°06/2026

Délibération

relative au remaniement foncier des parcelles 2653 et 2629 de Presinge et constitution de servitudes en vue de la constitution de trois droits de superficie en faveur de trois coopératives sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal,

DECIDE
à la majorité simple

par 9 oui, soit à l'unanimité,

1. D'accepter la division des parcelles n°2629 et 2653 de Presinge, toutes deux propriétés de la Commune de Presinge pour former les nouvelles parcelles n° 2659 de 21'825 m2 et 2660 de 4105 m2, conformément au DM 3/2025 établi par le bureau de géomètre officiel Haller et Wasser, qui pourrait encore être légèrement modifié ; ces deux parcelles restant au patrimoine financier de la Commune.
2. D'accepter, conformément au plan de servitude établi par le bureau de géomètre officiel Haller et Wasser, qui pourrait encore être légèrement modifié, la constitution de servitudes grevant la nouvelle parcelle n° 2659 soit :
 - a. une servitude de passage public à pied (lettre A bleu)
 - b. une servitude de passage public à pied et pour tous véhicule (lettre B vert clair)
 - c. une servitude de passage public à pied et à vélos (lettre C rose)
 - d. une servitude d'usage public d'aire de jeux (lettre D vert).
3. D'accepter la constitution, la radiation, la rectification, voire la modification de toute autre servitude nécessaire à la réalisation du projet de construction dès l'entrée en force de la DD 329950.
4. De demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier vu l'opération d'utilité publique projetée.
5. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature de tous les actes notariés relatifs à ces opérations.

À la question de M. Thorens concernant les charges d'entretien des rues et des places du nouveau quartier, il lui est répondu que l'investissement est compris dans les coûts de construction des coopératives, mais que l'entretien et les coûts liés à la nouvelle rue et aux places publiques incomberont à la commune.

Le sujet est considéré comme clos et M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

3. Ouverture d'un crédit de 850'000 F destiné à la réalisation de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées sur la parcelle N° 2653 (délibération)

M. le Président fait la lecture de la délibération et la soumet au vote, après que M. Köhl ait confirmé que la commission a donné un préavis favorable à l'unanimité.

Délibération N°07/2026

Délibération

relative à l'ouverture d'un crédit de 850'000 F destiné à la réalisation de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées sur la parcelle N° 2653 (en zone de développement 4B), propriété de la commune sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal,

DECIDE
à la majorité simple

par 9 oui, soit à l'unanimité,

1. De procéder à la construction de collecteurs EC-EU sur la parcelle N° 2653 (en zone de développement 4B), propriété de la commune.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 850'000 F pour réaliser la totalité des travaux de construction des collecteurs.
3. De prendre acte que le crédit relatif à la réalisation des collecteurs du réseau secondaire sera financé, tout ou partie, par une contribution du fonds intercommunal d'assainissement (FIA) conformément à la loi sur les eaux, qui sera comptabilisé sous la rubrique NO 7206-6322.
4. De comptabiliser les dépenses et recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la commune de Presinge dans le patrimoine administratif.
5. De prendre acte que ce crédit ne nécessite pas d'amortissement car les dépenses seront entièrement couvertes par les recettes provenant du FIA.

Le cas échéant d'amortir les dépenses non couvertes par les recettes provenant du FIA de XXX F au moyen de 40 annuités, sous la rubrique NO 7206-33003, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2029.

4. Modifications du règlement du cimetière (délibération)

M. Laddi souhaite connaître la raison pour laquelle la compétence d'accorder une dérogation à l'article 11 est passée du Conseil municipal au Conseil administratif. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une question pratique et de réactivité, étant donné qu'il n'est pas sensé de devoir attendre la décision de l'assemblée plénière dans un cas de décès. Ce sont des prises de position de gestion courante des affaires qui sont du ressort de l'organe exécutif dans les autres communes également.

Puis, **M. le Président** fait la lecture de la délibération et la soumet au vote.

Délibération N°08/2026

Délibération
relative à la modification du règlement du cimetière

*sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal,*

DECIDE
à la majorité simple

par 9 oui, soit à l'unanimité,

1. *D'approuver les modifications du règlement du cimetière, version du 2 février 2026, tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.*
2. *De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire (première date possible).*

5. Modifications du Parc des logements (délibération)

Avant de procéder au vote, **M. le Président** demande s'il y a des questions.

M. Rossi craint que l'article concernant les rocade mène à des situations délicates si la commune impose de tels changements sans une adaptation des loyers, en citant comme exemple, une personne seule vivant dans un appartement de cinq pièces devant déménager dans un appartement de deux pièces dont le loyer serait plus élevé que celui qu'elle occupe. Il lui est répondu que, d'une part, les modifications proposées dans la délibération du jour ne concernent que les noms des entités citées (Conseil administratif remplace Exécutif) et aucunement la teneur des articles qui datent de 2015, moment de l'établissement de ce règlement. D'autre part, le cas de figure évoqué ne s'est jamais présenté et il est bien mentionné que les autorités doivent encourager les rocades mais pas les imposer, sauf sous des conditions extrêmes.

M. Laddi demande s'il y a une liste d'attente pour les appartements en location. **M. le Maire** répond par l'affirmative en précisant que le nombre de demandeurs est important et qu'il est régulièrement renouvelé.

M. Laddi souhaite relever la pertinence de l'alinéa précisant que pour les appartements de plain-pied, l'attribution à une personne ou famille comportant une personne à mobilité réduite ou une personne âgée habitant la commune est favorisée.

Puis, **M. le Président** fait la lecture de la délibération et la soumet au vote.

Délibération N°09/2026

Délibération

*relative à la modification du règlement du parc des logements de la commune de Presinge
sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal,*

DECIDE
à la majorité simple

par 8 oui, 0 non et 1 abstention,

- 1. D'approuver les modifications du règlement du parc des logements, version du 2 février 2026, tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.*
- 2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire (première date possible).*

6. Communication du bureau du Conseil municipal

- a. Consultation sur une nouvelle législation pour la téléphonie mobile / révision partielle de la Loi sur les Télécommunications (LTC)

M. le Président mentionne qu'en janvier le secrétariat a transmis, pour information, par voie électronique un communiqué de presse concernant cette consultation. **Mme Khetib Grundy** souhaiterait avoir plus d'informations sur les possibilités d'actions des communes sur ce sujet, aussi il est demandé à la commission de l'environnement de le mettre à l'ordre du jour d'une de ses prochaines séances.

- b. Course pédestre à travers les coteaux de Bernex pour les élus communaux

Cette traditionnelle course aura lieu le 25 avril prochain. Les informations pour les inscriptions sont disponibles au secrétariat.

- c. 8^{ème} édition de la Journée romande des collectivités pour le logement d'utilité publique

L'Association romande des maîtres d'ouvrage d'utilité publique (ARMOUP) organise cette journée de conférences à Lausanne le 12 mai 2026 sur le thème « Comment améliorer notre lobbying auprès des politiques? ». Les détails de la manifestation sont disponibles au secrétariat.

7. Communications du Conseil administratif

- a. Rapport administratif 2025

M. le Maire rappelle que les présidents de commissions ont jusqu'au 17 avril pour rendre leurs rapports.

- b. Centre d'hébergement collectif de Presinge

Le CA a appris que le centre va fermer complètement le 30 juin prochain. En effet, à la suite d'un audit, le bâtiment a été jugé trop vétuste. Une trentaine de personnes sont déjà parties et il reste une quarantaine qui va être relogée d'ici à l'été. Le bâtiment est propriété de l'Etat de Genève et le CA s'enquerra auprès de lui pour connaître ses intentions pour le futur.

- c. Autoroute Machilly-Thonon

Le 2 mars dernier, **M. Marti** s'est rendu à une séance organisée par **M. Maudet**, Conseiller d'Etat, réunissant des autorités de part et d'autre de la frontière. Le futur concessionnaire a fait une présentation du projet, avec des chiffres qui ont été fortement contestés. Les communes ont exprimé leur grande préoccupation sur l'augmentation du flux de circulation sur leurs routes et leurs demandes pour des mesures d'accompagnement (transports publics, voies cyclables, etc). Du côté français, une enquête publique sur l'autorisation globale environnementale s'ouvrira en avril. **M. Marti** rappelle que la commune avait fait recours sur une partie de la procédure et qu'elle suit attentivement le dossier. En effet, la route et la douane de La Renfile, ainsi que la douane de Cara seront particulièrement impactées par les conséquences de la création de cette autoroute.

d. Nant du Paradis

L'Association presingeoise pour un futur sans FCC CERN a fait une demande pour avoir une page libre dans le journal communal pour exposer ses points de vue, mais le CA a refusé, car cela créerait un précédent. En effet, la ligne éditoriale de ce bulletin reste des informations communales factuelles et non partisans.

e. Déchetterie de Cara

M. Cardoso Inacio annonce un dépassement de budget de Fr. 1'200.- pour l'équipement d'un terrier à papiers/cartons à la place d'un terrier à verre à cet emplacement. Cela permettra d'économiser sur le nombre de passages des camions pour lever le terrier à papier qui est constamment plein.

8. Rapports des commissions

Cohésion sociale / E. Rossi

La commission s'est réunie le 9 mars et a traité les points suivants :

- **Subventions sociales** : la somme de Fr. 5'000.- sera attribuée à la Fédération genevoise de coopération pour un projet qu'elle doit encore proposer.
- **Sortie des aînés** : la date n'a pas encore été fixée, mais un programme provisoire a été établi.
- **Aide aux aînés** : pour lutter contre l'isolement, il est prévu d'organiser des matinées café-croissant deux fois par année, avec éventuellement un intervenant externe sur un thème particulier.
- **Jeunes** : lors de la soirée des promotions citoyennes du 20 novembre, il est prévu d'inviter les jeunes concernés à la mairie puis de les accompagner à la manifestation organisée par la Ville de Genève.
- **Jeunes** : organiser une soirée pour présenter les animateurs TSHM
- **Cohésion sociale** : la commission souhaiterait trouver un local polyvalent pour réunir les jeunes, les aînés, éventuellement les associations.
- **Habitants du nouveau quartier** : la commission réfléchit à des actions pour inclure les nouveaux arrivants.

Ecole – Jeunesse & Sport / S. Laddi

- Le projet de plantation d'arbres pour les volées de 8P de l'école avance bien. Deux arbres seront plantés dans le préau cette année (un pour l'ensemble des volées précédentes et un pour la volée 2025-2026). Une date sera fixée avec le maître des 8P et il est prévu de mettre des plaques souvenirs au pied des arbres. Ensuite, un arbre sera planté chaque année, soit en remplacement soit en complément d'arbres.
- Les inscriptions pour la sortie à Europa Park sont closes. Il y aura 24 jeunes et 4 accompagnants.

En fin de séance, les membres de la commission cohésion sociale ont participé à la discussion concernant la place des jeunes dans la commune. La question est de savoir comment les rencontrer et connaître leurs souhaits vis-à-vis de la commune. Diverses pistes sont évoquées. **M. Laddi** a rencontré les TSHM qui sont très intéressés à apporter leur aide et leur expérience. **M. Marti** appuiera cette demande lors de la prochaine séance avec la Fase.

M. Köhl relève le soutien qu'a apporté la salle Le Néon à Puplinge ouverte pour les élèves du cycle du Foron, pendant la période qui a suivi l'incendie de l'école début mars.

Culture - Manifestations & Communication / J. Somolinos

La commission s'est réunie le 5 mars et a traité les points suivants :

- **Sapins de Noël** : en fonction du budget disponible, la commission souhaite ajouter un sapin à Presinge-Dessus et organiser une petite manifestation communale pour la décoration de ceux-ci avec les familles et en collaboration avec la commission Ecole.
- **Noël communal** : la commission souhaiterait que toute la manifestation se déroule dans la salle communale, car elle estime que l'église est trop petite pour accueillir tout le public.
- **Concert classique** : le 29 mars à l'église, avec deux chanteuses, un violoniste et un pianiste
- **Balade transfrontalière** : le 26 avril
- **Festival Théâtre en Campagne** : du 5 au 7 juin
- **Fête nationale** : un appel est fait pour trouver un-e orateur-trice et **M. le Maire** doit contacter M. Läser concernant le bois et le lieu pour le feu de joie.

- **Film « Devenir paysan »** : la commission souhaite organiser une projection de ce documentaire. **M. le Maire** suggère d'inclure les communes voisines.
- **APEGP** : l'association a organisé un troc pour les affaires d'enfants et d'adolescents le 14 mars et a collaboré avec le Tour de Presinge pour mettre sur pied des entraînements à la course. **M. Laddi** relève le grand nombre de participants et la bonne coopération des enseignants.

Bâtiments / J-P. Gaillard

La commission s'est réunie le 19 février et a traité les points suivants :

- **Analyses CECB+** : 5 immeubles ont été étudiés (Louvière 1-3, Louvière 2, école, salle communale). La commission préconise de donner la priorité à l'école avec les travaux de rénovation devenus indispensables. Pour les bâtiments Louvière 1-3 et 2, il faut hiérarchiser les travaux dans le temps. Les modifications nécessaires à la salle communale sont estimées à environ un million de francs. La commission est d'avis de privilégier le projet qui est à l'étude sur la parcelle no 2130.
- **Auberge communale** : un montant de Fr. 30'000 est au budget pour une étude de faisabilité. La commission considère qu'il est important de garder un établissement public, mais **M. Marti** suggère de demander à un architecte toutes les pistes à considérer avant de travailler sur des variantes.
- **Louvière 17-21** : **M. le Maire** rappelle que ce bâtiment subit beaucoup de malfaçons. Les colonnes d'eau horizontales ont été refaites, il s'agit maintenant de rénover les colonnes verticales. La commission a émis un préavis favorable pour le dépôt d'une délibération en avril pour un crédit permettant d'effectuer les travaux vers la fin de l'été.
- **Salle communale** : le bureau CCE a soumis une proposition d'honoraires pour effectuer l'étude des divers aménagements envisagés. La majorité de la commission a estimé le montant trop élevé et a décidé de renoncer à cette étude. Concernant les WC handicapés, il est décidé, pour l'instant, qu'une cabine adéquate sera louée lors des manifestations.
La priorité est pour l'instant donnée à l'adaptation des portes de sortie de secours aux normes actuelles. **M. le Maire** a reçu un seul devis. Dans l'attente des travaux, il est important de rappeler précisément aux locataires les règles en matière de sécurité, dès la présence de 50 personnes ou plus. **M. Köhl** précise que sa commission (aménagement du territoire) doit réfléchir également à l'avenir de cette salle en regard du projet de développement villageois. **M. Marti** suggère de le faire en commission élargie.
- **Ecole** : les travaux sont jugés prioritaires. Le devis général de Fr. 600'000 doit être réactualisé et une délibération pour un crédit sera proposée aussitôt que possible pour pouvoir ouvrir le chantier à l'été 2027.
- **Parascolaire** : la commune souhaite louer des locaux au rez-de-chaussée d'un des immeubles du nouveau quartier pour installer l'accueil du restaurant scolaire. Une demande d'autorisation APA sera déposée par le bureau APA pour aménager une salle avec une cuisine d'appoint et des sanitaires adéquats, lorsque le montant des honoraires sera connu et validé par la commune. La commission a donné un préavis favorable.
- **Divers** : **M. Marti** a fait une analyse du parc immobilier communal qu'il a présenté à la commission. Ce travail conséquent est un outil très utile et il mérite d'être expliqué à tous les membres du Conseil intéressés. Une séance sera donc prévue prochainement et de chaleureux remerciements sont adressés à **M. Marti** pour cette étude.

Environnement / P. Broquard

La commission s'est réunie le 20 février et a traité les points suivants :

- **Récolte des sapins de Noël** : une réflexion doit se faire pour réduire les coûts liés à la levée de ce type de déchets. Une piste évoquée est la collecte des sapins par les cantonniers à une date fixe en janvier, puis de les brûler lors d'une manifestation communale. **M. le Maire** fait remarquer qu'il est interdit de brûler du bois vert.
- **Plantation d'arbres** : 3 déjà plantés, 4 le seront au printemps
- **Elagage** : un planning est établi
- **Attribution des fonds communaux** : à l'étude pour que le règlement soit en conformité avec la LAC.
- **Gestion des déchetteries** (voir point 7e)
- **Gardes ruraux** : Presinge est la seule commune de la région à ne pas faire partie de ce groupement et la commission prendra des renseignements pratiques, budgétaires etc. pour décider s'il faut le réintégrer ou pas en 2027.
- **Retours sur la soirée concernant le FCC CERN** : il s'agissait d'une séance d'information avec des interventions pertinentes et un débat loyal.

Mme Broquard ajoute que la sous-commission Agenda 21 s'est réunie le 12 mars et a pris connaissance du travail de M. Pierre Olivier réalisé en 2020-2021. Une nouvelle séance est prévue le 29 avril.

Routes - Assainissement – Transports & Sécurité / T. Läser

En l'absence de M. Läser, M. Köhl résume les points traités lors de la séance du 3 février.

- Remise en état des chemins de Bottéret et des Etremblés.
- Travaux sur les collecteurs
- **Politique de stationnement** : une réflexion doit être menée pour anticiper le chantier du nouveau quartier et l'arrivée de ses habitants.
- **Curage des fossés** : une demande d'offres sera lancée pour externaliser ces travaux.
- **Chemins sans nom** : M. Cardoso Inacio a fait un plan à étudier
- **Modification des règles de circulation** : la commission a émis un préavis favorable à l'interdiction de circulation des voitures, des motos et des cyclomoteurs aux chemins Pré-Rojoux et Bottéret. Une enquête publique est en cours et la règle s'appliquera à la fin du délai de recours.
- **Réfection d'un collecteur agricole au chemin des Blessonniers** : une délibération sera prochainement proposée pour un crédit, afin de remettre en état ce collecteur effondré depuis trois ans.
- **Pont Pré-Rojoux** : une inspection a révélé que ce pont n'est pas conforme et une étude de faisabilité doit être réalisée.

Finances / S. Khetib Grundy

La présidente de la commission souhaiterait prendre connaissance des comptes avant la séance de commission. Comme ceux-ci sont encore en révision et les annexes incomplètes, une date lui sera proposée si cela est possible.

Aménagement du territoire / J. Köhl

Lors des séances du 4 et 17 février, la commission a traité les points suivants :

- Préavis sur les deux délibérations votées ce jour
- Modifications parcellaires
- Locaux du parascolaire. Délibération à prévoir selon le devis des honoraires
- Aménagements publics. Une présentation a été faite par les architectes qui tenait compte des modifications demandées précédemment. Une discussion doit être prévue avec les membres de la commission des routes.

9. Propositions individuelles et questions

Il est convenu que les présidents des commissions feront un texte pour le rapport administratif 2025 sur les mois pendant lesquels ils étaient en fonction.

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président lève la séance à 22h15.

Jean-Pierre RENGGLI
Président du Conseil

Caroline RADICE
Secrétaire du Bureau